



ARRETE N° ARR 26.166/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME ELISABETH FALOU, TREIZIEME
ADJOINTE AU MAIRE DE QUARTIER NORD ET EN CHARGE
DE LA REUSSITE EDUCATIVE**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU la délibération n°26.009/K du Conseil Municipal portant élection du Maire en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°26.010/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°26.011/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n°26.014/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative à la création de trois conseils de quartier,

VU la délibération n°26.015/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative à l'élection de trois adjointes de quartiers,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjointes et à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 16 avril 2026 , Mme Elisabeth FALOU, adjointe de quartier, reçoit délégation pour les domaines suivants : **Le quartier NORD et la Réussite éducative.**

ARRETE N° ARR 26.166/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME ELISABETH FALOU, TREIZIEME
ADJOINTE AU MAIRE DE QUARTIER NORD ET EN CHARGE
DE LA REUSSITE EDUCATIVE**

En qualité d'adjointe de quartier, Mme Elisabeth FALOU assurera :

- **Son action sur le Quartier NORD** – regroupant les entités spécifiques des quartiers des Basses-Mardelles et du Réveillon, du Sauvageon et du Plateau, des Vallées et du Centre-Ville ;
- La création et l'animation des Comités de quartier représentant l'entité d'un quartier spécifique et composés de représentants et associations de quartier, présidé par l'Adjoint de quartier ;
- Sa participation dans le cadre de l'appel à candidature des représentants « habitants » de ces quartiers ;
- La réunion trimestrielle des Comités de quartier lesquels ont vocation à examiner les questions exprimées et les différents projets intéressant le quartier ;
- L'examen des propositions, à partir d'un ordre du jour, des actions concrètes et de mobilisation des crédits du budget spécifique alloué au Conseil de quartier ;
- La rédaction par les Comités de quartier de l'ordre du jour et de la préparation de la réunion semestrielle du Conseils de quartier ;
- Le pilotage et l'animation du **Conseil de quartier**, réunis semestriellement à l'occasion d'une réunion publique avec pour mission la charge de passer en revue l'ensemble des projets, ainsi que l'ensemble des questions et problématiques traitées par les Comités de quartier ;
- Le rôle d'interface avec les représentants des Comités de quartier, de Pilote et d'animateur des réunions trimestrielles des Comités de quartier et semestrielles du Conseil de quartier et de lien avec les services municipaux pour le suivi des différents dossiers et du budget ;
- Le compte rendu annuel de leur action et de l'activité du Conseil de quartier, en Conseil municipal.

Au titre de la **Réussite éducative**, Mme Elisabeth FALOU assurera :

- Le pilotage et le suivi du dispositif du Programme de Réussite éducative (PRE), notamment la prise en charge individualisée des enfants et la lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre d'un accompagnement ciblé et spécifique ;
- Le suivi de la relation avec les familles et les professionnels associés à la démarche ;
- Le bilan et le suivi en matière de repérage et d'identification des difficultés, de diagnostic effectué, de bilans établis par les professionnels, des parcours proposés et de la mise en place de l'accompagnement ;
- L'évolution des financements alloués et consentis par la Ville ;
- Le pilotage et le suivi des Clubs coup de pouce pour les plus petits ;
- Le pilotage et le suivi du projet DEMOS ;

ARRETE N° ARR 26.166/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME ELISABETH FALOU, TREIZIEME
ADJOINTE AU MAIRE DE QUARTIER NORD ET EN CHARGE
DE LA REUSSITE EDUCATIVE**

- La relation privilégiée avec l'équipe et les partenaires associés à la démarche ;
- Le suivi de l'ensemble des autres dispositifs de soutien à la scolarité mis en place sur la Ville (CLAS et autres dispositifs mis en œuvre par les associations).

ARTICLE 2 : Mme Elisabeth FALOU reçoit, à compter du présent arrêté, délégation de signature pour l'ensemble des correspondances relevant les compétences déléguées, à l'exception des actes et décisions ayant une incidence financière et/ou présentant un caractère décisionnaire et contractuel.

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le Maire. Aucune autorité n'est consentie sur le personnel des services.

ARTICLE 4 : Dans un esprit collaboratif, Mme Elisabeth FALOU devra travailler avec l'ensemble de ses collègues adjoints au Maire et Conseillers délégués et notamment ceux participant aux travaux de la Commission Cadre de Vie et Aménagement durable et de la Commission Education et Familles.

ARTICLE 5 : Mme Elisabeth FALOU est chargée d'établir un rapport annuel à présenter au Maire sur l'exercice de sa délégation.

ARTICLE 6 : Une feuille de route annuelle détaillera le contenu des attendus des délégations, le cadre d'exercice, la dimension collaborative et les modalités de rendu du rapport annuel d'activités.

ARTICLE 7 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et Monsieur le Trésorier de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame Elisabeth FALOU, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et à Monsieur le Trésorier de Brunoy.

ARRETE N° ARR 26.166/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME ELISABETH FALOU, TREIZIEME
ADJOINTE AU MAIRE DE QUARTIER NORD ET EN CHARGE
DE LA REUSSITE EDUCATIVE**

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 10 avril 2026

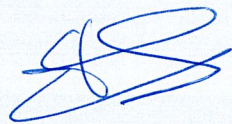
Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Notifié le : *le 2 juin 2026*

Signature spécimen :



Elisabeth FALOU

Acte publié sur le site de la Ville le : *26/06/2026*

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.166/K

Objet de l'acte : DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIES A MADAME ELISABETH FALOU, TREIZIEME ADJOINTE AU MAIRE DE QUARTIER NORD ET EN CHARGE DE LA REUSSITE EDUCATIVE
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions
Transaction Préfecture : 091-219101144-20260410-BRU_AR_25843_1-AR
Date de l'acte : 10/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25843_1

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2026